

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté
industrielle et numérique

Avenant n° 1

A la Convention de délégation de gestion du 12 décembre 2022 relative au centre de gestion financière placé sous l'autorité du contrôleur budgétaire et comptable ministériel des ministères économiques et financiers (opérations de la Direction du budget)

NOR : ECOB2400604X

Entre :

La Direction du budget - DB représenté(e) par M. Alexandre GROSSE, adjoint à la directrice du budget, chef de service, désigné(e) sous le terme de « délégrant », d'une part,

Et

Le service de contrôle budgétaire et comptable ministériel des ministères économiques et financiers, représenté par M. Guillaume GAUBERT, contrôleur budgétaire et comptable ministériel, désigné sous le terme de « délégataire », d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

En application de son article 6, la convention de gestion du 12 décembre 2022 relative au centre de gestion financière placé sous l'autorité du contrôleur budgétaire et comptable ministériel des ministères économiques et financiers (opérations de la direction du budget) est modifiée comme suit :

L'annexe de la convention est remplacée par l'annexe ci-jointe.

Le présent avenant est publié au Bulletin officiel de l'administration centrale des ministères économiques et financiers

Fait le 19 janvier 2024

Le délégrant,

La Direction du budget

Le chef de service

M. Alexandre GROSSE

Le délégué,

Service de contrôle budgétaire et comptable
ministériel des ministères économiques et financiers

Le contrôleur budgétaire et comptable ministériel,

Guillaume GAUBERT

ANNEXE

UNITES OPERATIONNELLES

0195-C001-0001
0198-RSTT-C001
0218-CPIL-CCDB
0742-COUV-C001
0755-CBUD-C001
0841-CEKC-C001
0842-CELC-C001
0843-CEMC-C001
0844-CENC-C001
0845-CEPC-C001
0847-CERC-C001
0848-CEFT-C001